Le Yacht club de Port-Fréjus organise :

La régate FFV des « VOILES de l'Esterel »

Le 29 juillet 2023

1. PRELIMINAIRES

Cette manifestation est organisée par le Yacht club de Fréjus et se déroulera le samedi 29 juillet

2. REGLES APPLICABLES

La régate sera régie par :

- 2,1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, (RCV 2021-2024), les prescriptions de la FFV,
- 2,2 Les règlements fédéraux,
- 2,3 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV
- 2,4 Les règles de jauge Osiris Habitable 2021
- 2,5. Les annexes aux IC types « habitables » FFV.

3. ADMISSION ET INSCRIPTION

- a) La régate est ouverte à tous les voiliers monocoques :
 - en règle avec leur autorité nationale
 - de catégorie de conception C-D-R2- R3-R4 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5°-4°-3° catègorie de navigation ou équivalent.
 - selon la jauge Osiris Habitable
 - dont le rating Osiris est compris entre 9 et 35,
 - Un certificat de jauge FF valide sera souhaité pour chaque voilier. (A défaut et par exception, pour les voiliers en défaut de certificat de jauge, le rating Osiris de leur type de voilier leur sera d'office attribué)

b) Inscription

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire directement via le site internet www.nvi-ins.fr. ou en adressant leur inscription par courrier au club organisateur accompagnée des droits d'inscription ou par mail

- Les équipiers mineurs doivent fournir une autorisation parentale

Chaque bateau participant doit être en possession d'une assurance pour la voile en compétition au minimum niveau régate de club.

c) Groupes de classement

Pour ouvrir l'épreuve au maximum de participants, y compris des habitués de nos seuls défis, les bateaux seront répartis en **deux groupes de classement** :

Classe régate FFV d'une part : Tous les équipiers devront être titulaires d'une licence FFV valide, au minimum de niveau pratiquant (régate de classe 5c). Le signal d'avertissement de ce groupe sera un pavillon FFV

Classe « défi » Seule le skipper est dans l'obligation de posséder une licence FFV valide. Le signal d'avertissement de ce groupe sera un pavillon du club

Ces deux groupes pourront donner lieu à des classements séparés.

La liste des bateaux appelés à courir sera publiée une heure avant la mise à disposition le premier jour de course

Les voiliers seront identifiés par leur numéro dans les voiles.

4. DROIT A PAYER

Les droits d'inscription sont de 10 euros pour les voiliers non membres du YCPF Mise à disposition le samedi 29 juillet sur l'eau à 10heures 30 Briefing et émargement sur l'eau. Début de procédure à 10 heures 55 Départ de la première course à 11 heures Pas de départ de course après 15 heures 30

5. PARCOURS

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au Carré du Marin —capitainerie de Port Frejus.

5.1 Les parcours

Zone potentielle de course : Principalement la baie de Fréjus telle qu'elle est dénommée sur les cartes marines, celle-ci étant définie comme pouvant aller de la bouée la Chrétienne à la pointe des Issambres. Les parcours construits et côtiers seront transmis avec les instructions de courses dans l'annexe de celui-ci intitulé Parcours.

Un parcours spécifique pourra si besoin être proposé pour chacun des deux groupes, avec possibilité de départs distincts.

5.2 Système de pénalités

- La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- 5.3 les signaux faits à terre pourront être envoyés depuis la capitainerie de Port-Fréjus

6 CLASSEMENT

- Pour chaque groupe, toutes les courses (si plusieurs courses sont courues) sont à coefficient 1.
 - a. Le classement sera établi selon l'annexe A4.1 des RCV
 - b. Les temps compensés seront calculés en temps sur temps à minima
 - c. Toutes les courses seront prises en considération pour le classement final
 - d. Les ex aequo seront départagés par l'application de l'article 8 de l'annexe A des RCV.
 - e. Un classement spécifique classe FFV sera établi et transmis à la Fédération Française de Voile

7 DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques.

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. Il appartient à chaque concurrent de juger, en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques... de l'opportunité de participer à l'épreuve, de l'arrêter ou de la continuer.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

Pour les concurrents mineurs, une autorisation parentale d'autorisation à participer à la compétition devra être fournie lors de l'inscription.

8 AIDE EXTERIEURE

Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9 **SECURITE**

L'équipement du Navire :

- doit être conforme aux besoins de la Division 240 pour un éloignement à plus de deux milles et à moins de six milles
- Dans tous les cas la présence d'au moins une VHF à bord est obligatoire.

Equipement des concurrents :

Le port de la brassière de sécurité est vivement conseillé. Il sera obligatoire en cas d'envoi du pavillon Y.

Il convient de respecter les limites de baignade, la règlementation des 300 métres et la distance avec les bateaux de plongeurs

10 ASSURANCES

10-1 Les skippers sont chacun, en ce qui les concerne, personnellement responsables de tous accidents matériels et humains qui peuvent arriver à eux-mêmes, à leurs équipiers, au voilier ou qu'ils peuvent causer à tout tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Chaque skipper est réputé avoir souscrit les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles. Chaque participant est de par son seul engagement considéré comme en règle vis à vis de cette obligation de sorte que l'absence du fait d'assurance aux tiers (ou une assurance qui exclurait certains risques) ne saurait engager la responsabilité de l'organisation.

10.2 Les skippers étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité .

11 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus ne doivent en aucun cas être rejetés à la mer.

12 PHOTOGRAPHIES

Les concurrents autorisent le comité organisateur et le YCPF ainsi que l'ensemble des partenaires d'utiliser sans restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'euxmêmes que du bateau qu'ils utilisent. Un concurrent qui ne souhaiterait pas apparaître sur les images diffusées par le club devrait le notifier par écrit lors de son inscription. Le YCPF respecte la loi RGPD.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'organisateur, ou le responsable technique et sportif de l'épreuve.

Aux adresses suivantes:

- Yacht club de PORT-FREJUS – capitainerie de Port Frejus -83600 FREJUS

- Mail; info.ycfrejus@gmail.

- Tel: 06 11 17 92 05

Président du comité de course Président du jury Claude Weisang Michel Camescasse

ANNEXES PARCOURS

Marques de parcours.

Bouées cylindriques oranges marquées logo Port de Fréjus, YCPF... Bouée cylindrique jaune sans inscription.

Bouée orange marquée Saint-Raphael

Il n'y a pas de bateau comité en place sur la ligne de départ / arrivée. Chaque concurrent devra prévenir de son prochain passage sur la ligne d'arrivée (ou d'une marque de parcours si le parcours devait être réduit) puis donner le top de passage.

La ligne de départ est située entre deux bouées oranges.

Le parcours peut être un parcours construit ou un parcours côtier.

Si un parcours banane est proposé, un dog leg pourra être placé au vent, constitué d'une bouée orange puis d'une bouée jaune

Si un parcours côtier est proposé, bouées de parcours orange et/ou jaune. Ou autre à préciser.

Procédure de départ selon le protocole des 5 minutes, donné par VHF

Si la première course est terminée assez tôt pour tous les voiliers, un second départ pourra être donné, sur un parcours à définir, avec début de procédure 10 minutes après le passage du dernier sur la ligne pour un nouveau parcours à définir.

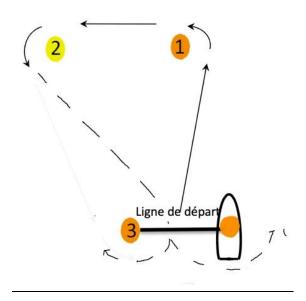
Réduction de parcours

Le comité de course peut interrompre une course et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à l'une des marques du parcours

Les concurrents seront prévenus avant le passage du premier à cette marque. Ils doivent passer au plus près de celle-ci et signaler leur passage à cette marque par VHF. Si la marque est une porte, ils signalent leur passage au franchissement de la porte.

Sauf indication contraire, ils continuent la course.

Parcours banane possible



Liste des marques des parcours côtiers

1	Bouée de Fréjus située devant Fréjus dont la papproximativement	position peut varier 43° 24'93N.	06° 45'10E
2	Bouée du vieux port de ST Raphaël	43° 25'10N.	06°.45′80 ^E
3	Bouée de Santa Lucia (Ouest)	43°. 24'94N.	06°. 46'15E
4	Lion de mer. (îlot du Lion, approximatif)	43°. 25'10N.	06°. 45'80 ^E
5	Bouée du Lion de mer (environ 100m à l'Est du Lion de mer)		
6	Bouée du Kiosque de Boulouris	43° 24' 60N ?	06° 49' 00E
7	Bouée de l'île d'or	43° 24' 800N.	06° 50' 60E
8	Bouée du Dramont	43°. 24'40N.	06°. 50'45E
9	Bouée La Chrétienne	43° 25' 31N.	06° 53'62E
10	Baie d'Agay	43° 25' 30N.	06° 51'45E
11	bouée de l'Argens	43°. 24'42N.	06° 44'93E
12	Port de Saint Aygulf	43°. 23'. 43N.	06° 44 24E
13	Bouée de la Calanque des Louvans Attention aux enrochements qui débon	43° 22' 80N. rdent vers le large	06° 44' 15 ^E
14	Bouée de la Gaillarde	43°. 21' 86N	06° 43′60E
15	Bouée de Port Férréol	43° 21' 59N.	06° 43′.17 ^E
16	Bouée de la pointe des Issambres	43°. 20'80N.	06°. 43′ 36 E
17	Bouée de la pointe de l'Arpillon	43° 20	'20N. 06° 41' 75E
18	Bouée des sardinaux	43°19′06N.	06° 41' 49E
19	Bouée du banc de Fréjus	43° 22'98N.	06° 48' 61E
20	Bouée de Mourrenègre	43° 21' 54N.	06° 45' 67E
21	Bouée de la Basse Rabiou	43°. 17' 02N	06°. 40'. 75E

Liste non exclusive... Les bouées rayées ne seront pas des maraues de parcours potentielles dans cette épreuve